

Remplacement de la passerelle des Anguillons



Le barrage soutenant la passerelle des Anguillons à Mimizan a joué son rôle pendant de nombreuses années pour la régulation du niveau de l'étang d'Aureilhan. Sous l'effet cumulé de la corrosion et de la pression de l'eau, il a du être remplacé l'an dernier par une construction provisoire afin de laisser le temps nécessaire aux études techniques.

On sait maintenant qu'un nouvel ouvrage va être réalisé avant l'été quelques mètres en amont de l'ancienne passerelle des Anguillons. Il retrouvera ses fonctions de régulation des eaux du Lac et du Courant et de préservation de leurs écosystèmes respectifs.

En prolongeant la passe à poisson vers la nouvelle passerelle, il permettra aux anguilles de remonter pour aleviner dans le Lac d'Aureilhan.

L'ouvrage sera financé avec le concours de l'Etat, via l'Agence de l'eau, le Conseil régional et le Conseil général.

Renforcement des berges du Courant

Le renforcement et l'entretien des berges du Courant constituent un enjeu majeur pour la maîtrise de son évolution et la protection du milieu naturel. Une enquête publique devrait se tenir dans le courant de l'été, au plus tard, pour déboucher sur une déclaration d'intérêt général. Celle-ci devrait permettre de pouvoir intervenir tout le long du Courant. Une première tranche de travaux devrait être effectuée à l'automne, saison durant laquelle le niveau de l'eau est à son plus bas et où les plantations destinées à consolider les berges sont les plus indiquées.

Le projet est soutenu par le Conseil général, la Région Aquitaine et l'Agence de l'Eau.

ENVIRONNEMENT

Un SAGE pour la gestion de l'eau dans la région

Un Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau va être créé pour l'ensemble du bassin des étangs littoraux de notre région. Chacun sait désormais que l'eau est un bien précieux et fragile. 27 communes des Landes et de Gironde sont concernées.



27 communes sont concernées par le nouveau schéma d'aménagement et de gestion de l'eau

Avec un ensemble de quatre étangs, tous reliés entre eux par des courants ou des canaux, notre région présente un environnement hydrologique rare et fragile. Un travail a été engagé pour créer dans les prochaines années un Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage). Ce SAGE Bassin versant des étangs littoraux Born et Buch, selon l'intitulé officiel, comprend 27 communes des Landes et de Gironde pour environ 87 000 habitants permanents (près de 130 000 l'été), dont la Communauté de communes de Mimizan.

Préserver les milieux naturels

De nombreuses activités sont concernées par l'avenir de cet espace naturel. Qu'il s'agisse de tourisme et loisirs, de pêche, d'agriculture, de sylviculture, d'industrie agro-alimentaire ou, même, de production d'eau potable.

Les intérêts de ces utilisateurs ne sont pas toujours les mêmes. Mais ils ne peuvent qu'être d'accord sur les objectifs techniques que se fixe le «SAGE». Il s'agit de préserver les milieux naturels et la biodiversité, de se protéger contre les crues, d'éviter le comblement des étangs (que l'on sait menacés), et de faciliter la régulation des débits d'eau.

Pour avancer en ce sens, il est indispensable de raisonner en terme de «bassin versant». Car il s'agit d'une véritable chaîne allant du lac de Cazaux-Sanguinet, au petit étang de Biscarrosse, en passant par le lac de Parentis-Biscarrosse et l'étang d'Aureilhan jusqu'au courant de Mimizan. Les eaux ne connaissent pas les limites communales ou départementales... De même que d'éventuelles pollutions qu'il vaut mieux prévenir avant qu'elles ne surviennent.

Des étangs menacés

Le pilotage de la mise en place du SAGE a été confié à Géolandes, le syndicat mixte chargé de la sauvegarde et de la gestion des étangs littoraux landais qui a déjà engagé de nombreuses opérations depuis 1988 dont le dragage du lac d'Aureilhan en cours. Car un des problèmes de ces étangs réside dans la

menace de comblement ou l'invasion par des plantes aquatiques contre lesquels des moyens très importants sont nécessaires.

Le Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau devra prendre en compte l'ensemble de ces paramètres et plusieurs mois seront nécessaires pour sa constitution.

Une commission locale de l'eau

Pour l'heure un premier périmètre a été établi et adopté par les 27 communes, les conseils généraux et le Conseil régional, puis présenté au Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Il va être bientôt arrêté par le préfet coordonnateur. La CLE (Commission Locale de l'Eau) interviendra au printemps et décidera du contenu du SAGE, des thématiques étudiées, des règles qu'elle fixe, de son programme d'actions pour atteindre son objectif : le bon état écologique de l'eau visé par la directive cadre de l'Union européenne de 2015.

Cette commission locale de l'eau comprend des représentants des collectivités territoriales (50%) des administrations d'État (25%) et des usagers (25%).

Notre région va ainsi se donner les moyens d'harmoniser les différentes initiatives en faveur de la gestion de la qualité des eaux.

Géolandes : http://www.cg40.fr/fr_vivre_environment_plante_aquatique.asp?num=3

Recrutement d'un technicien rivière

La Communauté de communes de Mimizan s'associe à la Communauté de Communes des Grands Lacs pour le recrutement d'un technicien-rivière qui interviendra sur les deux secteurs. Le technicien-rivière sera capable d'analyser les problèmes d'entretien et de qualité des cours d'eau pour proposer les solutions appropriées.